

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

**DELIBERATION N° 2023-03-03 F AUTOROUTE A 89**  
**CONVENTION DE REMISE DE VOIRIES RETABLIES**

Philippe BRUGERE indique avoir reçu un courrier en accusé réception des ASF (Autoroutes du Sud de la France) indiquant qu'un précédent courrier aurait été adressé à la Commune le 29 octobre 2014, afin de procéder à l'inventaire des voiries rétablies suite à l'ouverture à la circulation de l'A89 en 2002.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une longueur de voirie de 107 ml à incorporer dans le Domaine Public communal. La présente convention stipulant diverses gestions d'ouvrages hydrauliques, est conclue jusqu'à la fin du contrat de concession qui lie les ASF à l'Etat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention de remise des voiries rétablies entre les ASF et la Commune

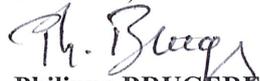
La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,  
Le 28 juin 2023

**Le Maire,**

  
**Philippe BRUGÈRE**



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20230630-2023-03-03-F-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2023  
Date de réception préfecture : 03/07/2023